

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 10¹⁸ OCT 2025

DECRET N°25-118 /PR

Chargeant Monsieur RAOUL-YVON DELAPEYRE des Missions de Conseil et de Représentation du Président de l'Union des Comores au sein de la plateforme pour le dialogue Public-Privé.

LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°06-061/PR du 27 mai 2006, abrogeant et remplaçant le décret N°05-81/PR du 13 août 2003 portant réorganisation générale des missions des services de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°20-103/PR du 12 août 2020 abrogeant et remplaçant le décret N°14-163/PR du 13 novembre 2014, portant création et mise en place d'une plateforme pour le Dialogue Public-Privé ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur RAOUL-YVON DELAPEYRE, Chef de pôle Economie au Secrétariat Général du Gouvernement, est chargé des missions de Conseil et de Représentation du Président de l'Union des Comores au sein de la Plateforme pour le Dialogue Public-Privé.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AZALI Assoumani